

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, Salle du Conseil – Place de la Mairie – 85670 FALLERON, le **27 avril 2023**.

PRÉSENTS : M. TENAUD, Mme CHAUVIN, M. ROUSSEAU, M. ROBIN, Mme HERBERT, M. MARTIN, Mmes VRIGNEAU et BAUD, M. BLUTEAU, Mme GABORIT, M. PORCHER et Mme SIMON.

EXCUSÉS : Mme CHARRIER, Mme POUVREAU, M. GROSSIN, M. GIROIRE et M. MICHEL.

ABSENT : M. JAUMOUILÉ

Préalablement au démarrage de la séance, le Maire fait lecture au Conseil des pouvoirs remis par les personnes absentes (deux pouvoirs) : M. GROSSIN donne pouvoir à M. TENAUD, Mme CHARRIER donne pouvoir à M. PORCHER.

La séance a été ouverte à 20 heures sous la Présidence de Monsieur Gérard TENAUD.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire désigne avec son accord Madame Stéphanie SIMON en qualité de secrétaire de séance.



I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

L'ensemble des membres du Conseil Municipal ayant été destinataire d'un exemplaire du Procès-Verbal du 30 mars 2023, le Maire propose au Conseil de l'approuver.

Le Conseil approuve à l'unanimité le dernier Procès-Verbal.

II. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL

Par délibération n°21-02-02 du 25 février 2021, et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour rendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

1. DÉCISIONS

Marchés Publics

2023DECISION14 du 28/03/2023

- Décision D'approuver la convention présentée par le SyDEV pour la rénovation du mât d'éclairage n°007-020 Rue de Nantes, pour un coût total de 1 146€ HT (soit 1 375€ TTC), avec une participation demandée à la Commune de 573€.

2023DECISION16 du 20/04/2023

- Décision de conclure à l'achat d'une nouvelle tondeuse avec la société Equip'jardin, tondeuse aux caractéristiques suivantes : tondeuse frontale John Deere Z997R, au prix de 26 564.72€ HT, soit 32 993.66€ TTC, suivant le devis n°313073.

2. INFORMATIONS DIA

Monsieur TENAUD, rapporteur, informe de la réponse qu'il a fait aux déclarations d'intention d'aliéner en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

IA 085 086 23 V0007 – 2023DECISION15

Bâti sur terrain propre : 13 Rue du Grand Champ (parcelle cadastrée AH 90)

Prix de vente : 166 000 + frais d'acte

Surface du terrain : 504 m²

Renonciation au droit de préemption urbain en date du 14/04/2023.

III. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION DE REGISTRES

Délibération n°23-04-01

Monsieur le Maire informe les élus du Conseil Municipal que la collectivité bénéficie d'un accompagnement gratuit du service des Archives Départementales, qui intervient notamment en termes de conseil pour la conservation et la restauration des archives de la Mairie.

Lors de leur dernière visite, les agents ont constaté une détérioration de neuf registres. Les registres à restaurer ont été devisés, pour un montant total de 2 947.50€ HT, soit 3 537€ TTC :

- Registre de Naissances 1894 – 1903 : 360€ HT
- Registre de Naissances 1914 – 1923 : 303.75€ HT
- Registre de Naissances 1924 – 1933 : 281.25€ HT
- Registre de Naissances 1934 – 1943 : 292.50€ HT
- Registre de Délibérations du Conseil Municipal 1855 – 1878 : 315€ HT
- Registre de Délibérations du Conseil Municipal 1879 – 1904 : 573.75€ HT
- Registre de Délibérations du Conseil Municipal 1904 – 1910 : 270€ HT
- Registre des Arrêtés du Maire 1838 – 1972 : 382.50€ HT
- Registre des Arrêtés du Maire 1973 – 1982 : 168.75€ HT

Le Conseil Départemental accompagne les collectivités dans la restauration de leurs archives et ces dernières peuvent solliciter auprès du Département une subvention à hauteur de 30% du montant HT des travaux. Pour la Commune de Falleron, le montant de la subvention s'élèverait donc à 884.25€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

- Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention pour la restauration de neuf registres d'Archives (sus mentionnés) à hauteur de 30%, soit 884.25€.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

IV. QUESTIONS DIVERSES

Date des prochaines réunions :

- Conseil Municipal : 25 mai 2023 à 20 heures, salle du Conseil, Mairie de Falleron

Le Maire lève la séance à 21h

Le Maire,
Gérard TENAUD

